



FICHE ATELIER : Atelier peinture Protocole COVID 19

1. Effectif. Précaution sanitaire.

- Effectif limité à 16 personnes, animatrice comprise.
- Si un adhérent présente des symptômes du COVID 19 (fièvre, toux,...), il doit spontanément rester chez lui et ne pas se présenter à son activité du CFC
- En cas de signes de maladie (fièvre, toux,...), dans la quinzaine suivant un atelier ou sortie, l'adhérent doit prévenir immédiatement le responsable de cette activité au sein du Conseil d'Administration du CFC.

Atelier Peinture : Véronique Saliou – 06 17 86 74 33.

2. Mesures sanitaires.

- Arrivée avec le port d'un masque tissu ou chirurgical ; et à garder pendant la séance.
- Nettoyage des mains au gel hydroalcoolique en arrivant et partant. Un flacon sera à disposition à l'entrée de la salle.
- Les tables et chaises seront désinfectées préalablement.
- Éviter autant que possible l'utilisation des toilettes.
- Observation des gestes barrières pour se saluer.

3. Localisation et distanciation.

- Les cours auront lieu au RDC de la Maison Ty Kreiz Ker au 3-rue du stade.
La salle de 110 m2 permet de proposer une table par personne, soit 20 de 1,20 m, distantes d'environ 30 cm les unes des autres. (voir plan sur le site du CFC)
- L'entrée se fera par la porte à gauche face à la maison.

4. Utilisation du matériel

- Le prêt de matériel entre participants **doit être évité.**
Donc chacun fournira son matériel personnel.
- Du virucide sera mis à disposition pour le nettoyage du matériel commun après utilisation de chaque participant.

5. Diffusion.

- Diffusion de la fiche atelier à l'animatrice et tous les adhérents inscrits à l'atelier peinture.

6. Version et date de diffusion.

- Version 2-2020 diffusée le 1 septembre 2021.